

Paris aux piétons !

Juillet 2015



Objectifs spécifiques :

- 60% de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation intra-muros (sur la période 2001-2020)
- Inscrire les programmes d'aménagements de l'espace public dans une dynamique centrée autour de la marche
- Atteindre un niveau maximal d'émissions de 500 000 teqCO₂ en 2020 pour l'ensemble des transports à Paris intra-muros
- Contribuer au respect des valeurs limites réglementaires pour la qualité de l'air, en particulier à proximité du trafic autoroutier
- Elaboration d'un « Plan en faveur des piétons »

25%
à 2020



- 4 millions de déplacements par jour entre Paris et son agglomération
- Plus de 60% des déplacements faits à pied
- 10% du territoire parisien configuré en zones de rencontre
- 5 km/h vitesse moyenne d'un piéton

Plan Climat Énergie de Paris

A Paris, plus de 60% des déplacements se font à pied et le transport représente le plus gros secteur émetteur de gaz à effet de serre. Réduire l'impact environnemental lié au déplacement des personnes représente un fort levier d'action pour répondre à l'objectif du Plan Climat Énergie de Paris de réduction de 25% des émissions. En 2020, le seuil maximal visé est de 500 000 teqCO₂ par an.

Dans le but de faciliter la marche et d'améliorer la circulation des piétons, Paris expérimente depuis juillet 2013, dans plusieurs de ses quartiers, un dispositif innovant d'information et de repérage dans la capitale. L'objectif de ce dispositif, s'il est maintenu au-delà de son expérimentation, est d'offrir aux Parisiens à pieds toutes les informations indispensables pour mieux se repérer dans la ville et se déplacer : itinéraires, plans de transports en commun, localisation des équipements publics, simulation de trajet...

Au-delà de cette expérimentation, d'autres mesures sont mises en place pour inciter à la marche et à l'utilisation de modes actifs de déplacements (rollers, trottinettes...). Le **futur Plan en faveur des piétons**, en cours d'élaboration, viendra renforcer les objectifs en termes de diminution du bruit et de la pollution atmosphérique du Plan Climat Énergie et du récent **Plan de lutte contre la pollution liée au trafic routier**.

Aussi, le piéton devient prioritaire dans les **zones de rencontres** où la vitesse est limitée à 20 km/h. Ces zones réalisables sans aménagement coûteux pourraient couvrir à moyen terme 10% du territoire parisien réduisant la circulation automobile dans des quartiers où la pression piétonne est forte. Le **programme la rue en partage** permet aux piétons, cyclistes et automobilistes de circuler de façon plus sûre et respectueuse des usages de chacun. Les trottoirs sont agrandis, les règles de circulation sont modifiées pour fluidifier les déplacements des uns et des autres, des aménagements sont dédiés aux cyclistes... Toutes ces actions sont réfléchies et mises en œuvre à chaque fois que possible lors de nouveaux aménagements et de travaux de réorganisation de l'espace public.

Enfin, chaque dimanche et jour fériés, **Paris Respire** permet la fermeture de certaines voies de circulation pour redonner la place aux piétons et aux modes de déplacement non motorisés (vélo, rollers, trottinette, skateboard...).

Focus

Les zones de rencontres

La zone de rencontre est un espace partagé entre tous les usagers, où le piéton est prioritaire et la vitesse limitée à 20 km/h. Il s'agit généralement de quartiers très fréquentés par les piétons (zones touristiques, commerciales ou culturelles) ou de rues dont les trottoirs étroits sont difficilement praticables.

Les piétons circulent librement sur les trottoirs et la chaussée. Les vélos peuvent circuler dans les deux sens. Les véhicules motorisés doivent rouler doucement afin de pouvoir s'arrêter à tout instant pour céder le passage aux piétons et cyclistes. Le stationnement est strictement interdit en dehors des zones signalées.

[Lire sur paris.fr](#)

La rue en partage

Piétons, cyclistes, automobilistes... pour que chacun puisse se déplacer dans un espace public embelli, adapté, sécurisé et apaisé, les rues parisiennes se transforment et évoluent pour mieux répondre aux habitudes et aux besoins de tous.

[La plaquette de présentation « la rue en partage »](#)

Paris Respire

Paris Respire ce sont des voies fermées à la circulation automobile les dimanches et jours fériés. Le piéton retrouve ainsi, une fois par semaine, toute possession de l'espace public pour circuler en liberté.

Avec le Plan sur la qualité de l'air, un dispositif similaire *La rue aux enfants* viendra compléter ce dispositif.

[La carte Paris respire](#)

En savoir plus

- VOIR LA FICHE SUR LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION LIÉE AU TRAFIC ROUTIER
- VOIR LA FICHE SUR LE VÉLO A PARIS